

# COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.  
**REUNION DU MARDI 05/02/2019**

Président : M. VACHETTA.

Présents : V. SCARPA (secrétaire), J. LOUIS, G. BISERTA, R. NODAM.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, A. SECCO, J. M. KODJADJANIAN, H. COBAN.

## CONVOCATIONS

**DOSSIER N°22** : Appel du club de **L'AS DOMARIN** de la décision de la commission de discipline prise le 29/01/2019.

**Match : DOMARIN / FC2A U15 D1 du 24/11/2018.**

**Sur la sanction infligée à L'équipe** : 3 MF de suspension de terrain, prise d'effet le 04/02/2019. 600€ D'amende.

**Sur la sanction infligée à leur éducateur.**

***L'audition aura lieu : date à définir suivant la disponibilité de l'arbitre officiel.***

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
Vincent SCARPA